



Tanzania: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2023

Résumé exécutif

La République unie de Tanzanie est un État côtier qui s'efforce d'utiliser durablement et d'améliorer la gestion et la conservation des ressources halieutiques dans ses eaux marines. Diverses pêcheries industrielles et artisanales opèrent en Tanzanie.

Les engins de pêche industrielle couramment utilisés dans la zone économique exclusive (ZEE) tanzanienne et au-delà sont la palangre et la senne coulissante. Actuellement, deux palangres et une senne tournante opèrent dans la ZEE tanzanienne et en haute mer. Les données de capture de thonidés et d'espèces apparentées sont collectées à l'aide de feuilles d'enregistrement. Les trois navires de pêche industrielle ont déclaré un total de 2908,2 tonnes (t) d'albacore, 1130,1 t de thon obèse, 8343 t de listao, 6,2 t d'espadon, 0,9 t de makaire bleu, 0,03 t de germon et 0,07 t de makaire rayé, soit 112,9 t pour les palangres et 12 282 t pour les sennes coulissantes. En outre, 29 navires de pêche étrangers ont opéré dans la ZEE tanzanienne et ont déclaré une prise totale de 3 047,7 t de thonidés et d'espèces apparentées en 2022.

Les enquêtes d'évaluation des captures réalisées en 2022 montrent que quatre principaux engins de pêche artisanale, à savoir les filets annulaires, les filets maillants, les lignes à main et les petites palangres côtières, sont utilisés pour capturer des thonidés et des espèces apparentées en Tanzanie. La prise totale de poisson par espèce enregistrée était la suivante : thazard Kanadi 2,03 t, thazard obèse 351,22 t, espadon 150,82 t, Kawakawa 39,91 t, thon à dents de chien 3,29 t, albacore 559,62 t, maquereau espagnol à barrettes étroites 86,02 t, Frégate 963,59 t, Bullet tuna 235,69 t, Longtail tuna 430,1 t, Skipjack tuna 342,51 t, Sailfish 109,93 t, Wahoo 72,9 t, Kawakawa 31,91 t, Dolphin fish 52,83 t et d'autres incluant des requins et des raies 325 t.

Depuis longtemps, la Tanzanie améliore activement ses capacités de collecte, d'analyse et de communication des données dans le secteur de la pêche. Les initiatives clés qui ont été et sont encore entreprises comprennent des missions de renforcement des capacités, y compris celle du Secrétariat de la CTOI, pour former les agents des pêches à la collecte et à la déclaration des données. Les sessions de formation de 2022 et 2023 se sont concentrées sur l'amélioration des compétences du personnel impliqué dans la collecte de données sur la pêche. En outre, un système d'information sur les pêches (FIS) a été mis à niveau pour intégrer les données de la ZEE et des eaux territoriales, en particulier pour relever les défis auxquels sont confrontées les captures de la pêche artisanale. Des efforts de renforcement des capacités ont été fournis aux recenseurs, notamment en ce qui concerne l'identification des espèces de poissons et la collecte des caractères biométriques et morphométriques. En outre, des discussions sont en cours pour rationaliser les systèmes de collecte, de traitement et d'analyse des données entre les différentes autorités compétentes en matière de pêche, compte tenu de la complexité des systèmes de gestion des pêches dans le pays.